

## 2017\_CT2\_251

### **OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, affectations, modifications et clôtures d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix**

---

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Héléne – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources  
Finances**

■ Séance du 6 juillet 2017

02\_1\_04

■ **Ouvertures, affectations, modifications et clôtures d'AP/CP – Budget Principal  
Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

# RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

## Finances et Administration Générale

### ■ Séance du 13 juillet 2017

3873

### ■ Ouvertures, affectations, modifications et clôtures d'AP/CP – Budget Principal Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de réviser et d'affecter les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme.
- de clôturer des autorisations de programme.

## **1 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

### **Modernisation Aix-Marseille 4 ter/Heure – CPER 2015/2020**

La desserte ferroviaire actuelle entre Aix-en-Provence et Marseille est de 3 Ter/h/s avec seulement un train rapide. Depuis la fin de la 1ère phase de modernisation en 2009, le trafic a été porté à 7 500 voyageurs par jour. La SNCF, l'État, la Région, le Département des Bouches-du-Rhône ainsi que la Métropole ont engagé une 2ème phase de modernisation pour un coût de 173 M€, avec comme objectif de doubler la fréquentation de la ligne à hauteur de 15 000 voyageurs par jour et une offre de 4 TER/h/s dont deux trains rapides.

Les travaux permettent en outre le rallongement des quais en gare de Simiane et Saint Antoine afin d'accueillir des trains de plus grande capacité. Ils permettent la suppression du dernier passage à niveau de la ligne.

De plus, le dossier de DUP intègre la création d'une halte ferroviaire à Plan-de-Campagne, dans le cadre d'un programme d'aménagement urbain plus global. Cependant, le financement de cette nouvelle halte fera l'objet d'une convention de financement distincte.

Enfin, la gare d'Aix-en-Provence sera modernisée, et permettra à terme une augmentation de capacité sur la ligne des Alpes, ainsi que la réouverture de la ligne Aix-Etang de Berre.

Les travaux de cette 2e phase de modernisation débuteront en 2018, pour une mise en service fin 2021. Les fermetures de ligne auront lieu très majoritairement durant la période estivale.

Plan de financement de l'opération est le suivant :

Coût total de l'opération : 173 M€  
Participation Etat : 51.90 M€  
Participation Région : 46.70 M€  
Participation AMP : 29.41 M€  
Participation Autres : 44.99 M€

Conformément aux engagements de la Métropole dans le cadre du CPER 2015-2020 (délibération du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016), il convient donc d'approuver la modification de l'autorisation de programme à laquelle cet engagement financier est affecté, qui est actuellement de 18,5 M€ (engagement de la CPA) en l'augmentant de + 10 914 000 € et porter ainsi son montant global à 29 414 000,00 € (3.17 M€ HT pour les études PRO-DCE et 26,24 M € HT pour le financement des travaux dans le cadre de la convention de financement des travaux).

**Montant AP au 29/06/2017 : 29 414 000 €**

Déjà financé : 719 210 €

CP2017 : 720 000 € CP2018 : 6 895 000 € CP2019 : 5 335 000 € RAF : 15 744 790 €

### **Complexe sportif du Farigoulier à Pertuis**

Il s'agit de développer le site du Farigoulier à Pertuis, site à vocations multiples, et de pourvoir le bassin de vie Val de Durance d'une aire de pratique sportive en plein air.

En dehors des activités déjà présentes sur le site (rugby, football, modélisme, pêche, tir ...), de nouveaux aménagements de loisirs touristiques et culturels sont prévus (stades, parcours sportifs ...).

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_251-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Le complexe rénové et agrandi permettra d'apporter une meilleure réponse aux besoins des pratiquants sportifs de plein air tout en lui donnant un rôle important pour le tourisme familial.

En complément de l'estimation originelle, ayant abouti au vote de l'autorisation de programme de 5 M€ pour le projet de développement et de restructuration du site sportif et de loisirs du Farigoulier à Pertuis, une étude de faisabilité a été menée par un bureau d'étude spécialisé.

Cette étude, rendue en avril 2017, a non seulement permis de préciser les coûts des différents équipements et aménagements prévus, mais a aussi permis d'approfondir l'ensemble des contraintes liées à cette opération (foncier, PPRI ...). Il s'avère que ces dernières représentent un surcoût qu'il n'était pas possible d'identifier en amont sans études spécifiques.

De plus, pour que l'ensemble des activités prévues puisse s'insérer dans un schéma directeur pertinent du site et fonctionner rationnellement, il a été nécessaire en plus des équipements proprement dits, d'envisager des opérations prenant en compte la mise en cohérence des différentes fonctionnalités correspondantes (circulation, accès, réseaux, éclairage ...)

En conséquence, il est proposé de modifier le montant de l'autorisation de programme en la portant de 5M€ à 9 M€, tel que précisé ci-dessous.

**Montant AP : 9 000 000 €**

**Déjà financé : 0 €**

CP2017 : 50 000 €      CP2018 : 96 000 €      CP2019 : 984 000 €      RAF: 7 870 000 €

## **2 – CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Suite à la fin de certaines opérations ou à des changements de programmation il convient de clôturer les autorisations de programmes suivantes :

- **COCOM Barrida – DI4532AP**

Montant de l'AP : 10 000 000 € Déjà financé : 9 555 € RAF : 9 990 445 €

- **Piscine Jas de Rhodes – DI417AP**

Montant de l'AP : 2 740 894 € Déjà financé : 2 708 767.03 € RAF : 33 126.97 €

- **Murs anti-bruit – DI259AP**

Montant de l'AP : 708 090 € Déjà financé : 391 811.89 € RAF : 316 277.11 €

- **Fonds Investissement énergie renouvelable – DI256AP1**

Montant de l'AP : 849 124 € Déjà financé : 656 569.19 € RAF : 192 554.81 €

**Fonds d'investissement énergie renouvelable OPHLM – DI256AP2**

Montant de l'AP : 400 000 € Déjà financé : 300 579.98 € RAF : 99 420.02 €

- **PIDAF – DI246AP3**

Montant de l'AP : 3 612 340 € Déjà financé : 3 196 579.16 € RAF : 415 760.84 €

- **Aide à la pierre 2009 – DI712AP4**

Montant de l'AP : 3 628 435 € Déjà financé : 3 602 867.10 € RAF : 25 567.90 €

- **Maison de l'innovation – DI385AP2**

Montant de l'AP : 2 800 000 € Déjà financé : 17 981.86 € RAF : 2 782 018.14 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_251-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

- **Subvention Equipement Logeurs 2009 – DI711AP3**

Montant de l'AP : 2 033 105 € Déjà financé : 1 840 974 € RAF : 192 131 €

- **Entrées de ville 2007 – DI50AP07**

Montant de l'AP : 5 300 000 € Déjà financé : 5 256 164.36 € RAF : 43 835.64 €

- **Plan de campagne collecteur CV15 – DI335AP4**

Montant de l'AP : 1 000 000 € Déjà financé : 9 261 € RAF : 990 739 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° FAG032-1312/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget primitif 2017 du budget principal ;
- La délibération N° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG057-1337/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, territoire du Pays d'Aix.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

- **Considérant**

**Délibère**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_251-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

**Article 1 :**

Sont approuvées les modifications des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et leurs affectations suivant les éléments ci-dessous :

**Modernisation Aix-Marseille 4 ter/Heure – CPER 2015/2020****Montant AP : 29 414 000 €**

Déjà financé : 719 210 €

CP2017 : 720 000 € CP2018 : 6 895 000 € CP2019 : 5 335 000 € RAF : 15 744 790 €

**Complexe sportif du Farigoulier à Pertuis****Montant AP : 9 000 000 €**

Déjà financé : 0 €

CP2017 : 50 000 € CP2018 : 96 000 € CP2019 : 984 000 € RAF : 7 870 000 €

**Article 2 :**

Est approuvée la clôture des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix suivant les éléments ci-dessous :

**- COCOM Barrida – DI4532AP**

Montant de l'AP : 10 000 000 € Déjà financé : 9 555 € RAF : 9 990 445 €

**- Piscine Jas de Rhodes – DI417AP**

Montant de l'AP : 2 740 894 € Déjà financé : 2 708 767.03 € RAF : 33 126.97 €

**- Murs anti-bruit – DI259AP**

Montant de l'AP : 708 090 € Déjà financé : 391 811.89 € RAF : 316 277.11 €

**- Fonds Investissement énergie renouvelable – DI256AP1**

Montant de l'AP : 849 124 € Déjà financé : 656 569.19 € RAF : 192 554.81 €

**- Fonds d'investissement énergie renouvelable OPHLM – DI256AP2**

Montant de l'AP : 400 000 € Déjà financé : 300 579.98 € RAF : 99 420.02 €

**- PIDAF – DI246AP3**

Montant de l'AP : 3 612 340 € Déjà financé : 3 196 579.16 € RAF : 415 760.84 €

**- Aide à la pierre 2009 – DI712AP4**

Montant de l'AP : 3 628 435 € Déjà financé : 3 602 867.10 € RAF : 25 567.90 €

**- Maison de l'innovation – DI385AP2**

	Montant de l'AP : 2 800 000 €	Déjà financé : 17 981.86 €	RAF : 2 782 018.14 €
-	<b><u>Subvention Equipement Logeurs 2009 – DI711AP3</u></b>		
	Montant de l'AP : 2 033 105 €	Déjà financé : 1 840 974 €	RAF : 192 131 €
-	<b><u>Entrées de ville 2007 – DI50AP07</u></b>		
	Montant de l'AP : 5 300 000 €	Déjà financé : 5 256 164.36 €	RAF : 43 835.64 €
-	<b><u>Plan de campagne collecteur CV15 – DI335AP4</u></b>		
	Montant de l'AP : 1 000 000 €	Déjà financé : 9 261 €	RAF : 990 739 €

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget

Jean MONTAGNAC

**OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, affectations, modifications et clôtures d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	68
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_251-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017